



Bayonne, le 12 avril 2024

FERMETURE EXPERIMENTALE DE LA ROUTE DE LA CORNICHE DU 21 MAI AU 7 JUIN 2024

L'ensemble des partenaires concernés par la Corniche basque (Etat, Département des Pyrénées-Atlantiques, Communauté d'Agglomération Pays Basque et son Syndicat des Mobilités, communes de Biriattou, Ciboure, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Urrugne) se sont réunis ce 12 avril 2024. Ils ont décidé d'une fermeture expérimentale de la route de la Corniche du mardi 21 mai au vendredi 7 juin 2024 inclus. Des solutions alternatives à cet itinéraire sont proposées en transports en commun (TER et TXIK TXAK) et en voiture, en privilégiant le covoiturage et l'autoroute.

La route de la Corniche (D912), qui relie Hendaye à Ciboure, supporte entre 9 000 et 16 000 véhicules par jour selon la saison. Elle est fortement menacée par l'érosion côtière comme l'a illustré l'important mouvement de falaise intervenu en 2021.

Pour sécuriser cette liaison à terme, l'ensemble des partenaires publics ont établi un plan d'action sur 10 ans. Ce dernier prévoit notamment le doublement de l'offre ferroviaire entre Bayonne et Hendaye, la mise à haut niveau de service de la ligne d'autocar Bayonne-Hendaye (actuelle ligne 3 du réseau TXIK TXAK), des aménagements de sécurité sur le réseau routier existant (routes départementales dont la RD658 dite route de la Glacière, voies communales) et l'amélioration de l'accès à l'échangeur autoroutier de Biriattou.

Afin de mesurer les impacts de la fermeture D912 sur le fonctionnement du territoire, les partenaires ont décidé d'une fermeture expérimentale de cette route.

Concrètement, la route de la Corniche sera interdite à toute circulation (voitures, transports en commun, deux roues motorisés, vélos, piétons et poids lourds) du 21 mai à 10 h jusqu'au 7 juin 2024 à 12h. Les modalités de fermeture de la D912 et les solutions de mobilité recommandées durant cette période sont détaillées dans la rubrique « *Tous savoir sur la fermeture expérimentale de la route de la Corniche* ».

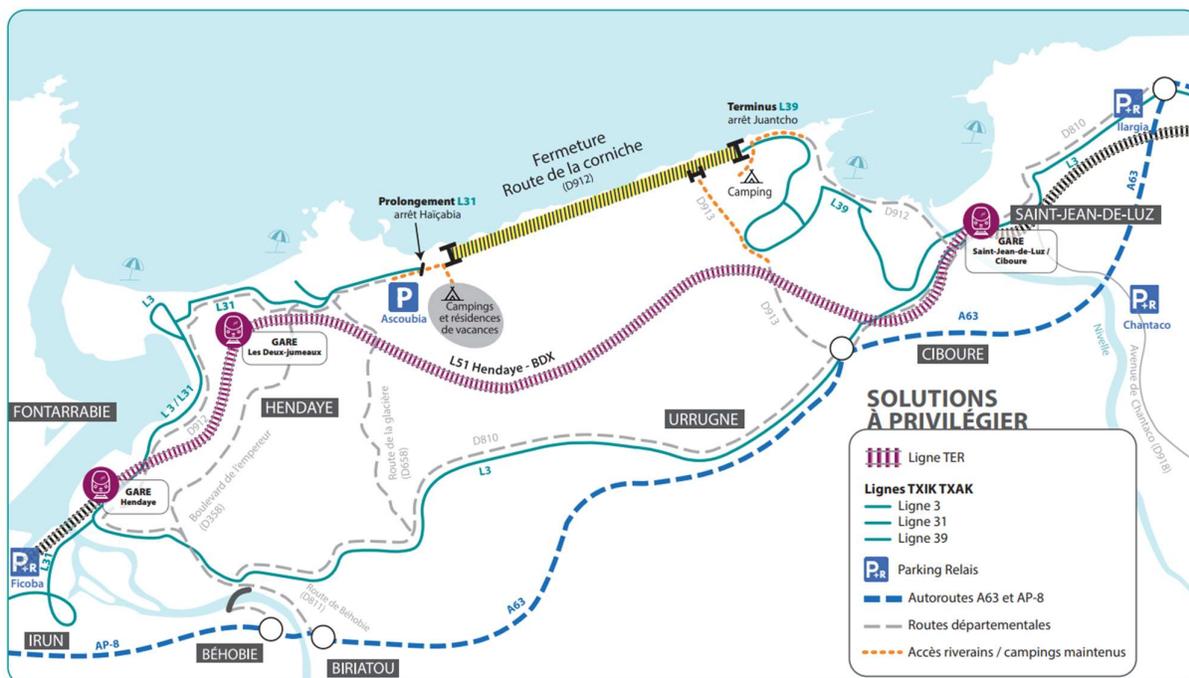
Et après la fermeture expérimentale ?

Des points de comptage (une soixantaine sur le périmètre des cinq communes concernées) seront installés afin de mesurer, avant et pendant la période expérimentale, les conditions de circulation sur les principales voies communales et routes départementales qui accueilleront le trafic de substitution durant la fermeture.

En complément, les habitants, les élèves et leurs familles, les acteurs économiques et sociaux du territoire auront la possibilité de faire état des difficultés rencontrées dans leur quotidien auprès de leur mairie, durant toute la période de fermeture expérimentale. En particulier, la Ville de Hendaye met à disposition une adresse mail dédiée : routedelacorniche@hendaye.com

Un rapport d'évaluation sera dressé et partagé par les partenaires à l'issue de l'expérimentation. En fonction des conclusions de ce rapport, une demande de dérogation à la loi Littoral pourra être déposée afin de procéder au recul ponctuel et modéré de la D912 au droit des points érosifs les plus importants ou à toute autre mesure d'adaptation sur les secteurs les plus menacés, permettant ainsi de maintenir cet itinéraire majeur pour la desserte du territoire à un horizon estimé de dix ans, délai prévu pour la mise en œuvre du plan d'action.

Tout savoir sur la fermeture expérimentale de la route de la Corniche



Le dispositif de fermeture au plus près du terrain

En venant d'Hendaye, la D912 sera fermée au niveau de l'accès aux résidences « Domaine de Bordaberry » et « Domaine d'Uhaina », cet accès étant maintenu. Il sera conseillé aux automobilistes ne se rendant pas dans ce secteur d'opérer un demi-tour 1 km en amont, au niveau du giratoire d'accès au parking du château d'Abbadia.

En venant de Ciboure, la D912 sera fermée au niveau du panneau de fin d'agglomération de Socoa, permettant à tous les riverains de ce quartier de continuer d'accéder à la D912. Seuls les automobilistes se rendant au camping Juantcho pourront poursuivre leur route pour accéder au camping. Il sera conseillé aux automobilistes ne se rendant pas dans le quartier de Socoa d'opérer un demi-tour 500 mètres en amont, en empruntant l'avenue du commandant Passicot.

En venant de l'autoroute A63, la D913 (bretelle de Socoa) sera fermée juste avant le carrefour avec la D912. Il sera conseillé aux automobilistes ne se rendant pas dans ce secteur de faire demi-tour 1,2 km en amont, au niveau du giratoire « Putillenea / Martinzaharreena ».

Les accès au réseau routier pour tous les riverains de la section fermée de la D912 seront assurés soit par la D913 (bretelle de Socoa), soit par les voies communales. Deux pistes carrossables, créées par la commune d'Urrugne, permettront de désenclaver les propriétés situées chemin de Kauterabaita et sur la D912, à proximité du carrefour D912 / D913.

Les alternatives recommandées lors de la fermeture expérimentale

- Il est recommandé de privilégier les transports en commun : TER et TXIK TXAK.
- Ligne 51 Dax-Bayonne-Hendaye du réseau TER Nouvelle-Aquitaine
- Lignes 3, 31 et 39 du réseau TXIK TXAK (les itinéraires des lignes 31 et 39 étant adaptés en raison de la fermeture de la route de la Corniche)

15 trains et 17 cars par jour

- La ligne TER 51 Dax-Bayonne-Hendaye propose 15 trains par jour et par sens en semaine qui desservent les gares de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, Les Deux Jumeaux et Hendaye. Le temps de parcours depuis la gare de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure est de 8 à 9 minutes pour rejoindre la gare des Deux Jumeaux et de 12 à 14 minutes pour rejoindre la gare d'Hendaye.

- Durant toute la fermeture expérimentale, le réseau TXIK TXAK s'adapte. La ligne 3 Bayonne – Hendaye via Ciboure et Urrugne emprunte son itinéraire habituel (D810) avec 17 cars par jour et par sens en semaine. La ligne 31 en provenance d'Irun est prolongée jusqu'à l'arrêt « Haiçabia » à Hendaye. La ligne 39 en provenance de la mairie de Ciboure est maintenue jusqu'à l'arrêt « Camping Juantcho » à Urrugne.

- En voiture, il est recommandé de covoiturer et de privilégier l'autoroute : A 63 et AP-8.

Le covoiturage gratuit

- Le covoiturage est gratuit au Pays Basque quelle que soit la plateforme utilisée (prise en charge assurée par le Syndicat des mobilités de la Communauté d'agglomération Pays Basque). Infos et trajets à réserver sur l'appli ou le site web TXIK TXAK.

- Le Pass rocade 50, cofinancé par le Syndicat des mobilités, permet de bénéficier d'une réduction de 50% sur le prix du péage pour un trajet de son choix.

- Accès à l'autoroute A63 par l'échangeur n°1 Hendaye / Biriadou, l'échangeur n°2 Saint-Jean-de-Luz sud / Hendaye plage / Urrugne / Ciboure ou l'échangeur n°3 Saint-Jean-de-Luz nord / Ascain / Guéthary

- Accès à l'autoroute AP-8 côté au Pays Basque sud par le pont international et l'échangeur n°1 Irun

- En dehors de l'autoroute, il est recommandé d'emprunter le réseau routier départemental et d'éviter les voies communales : D810, D811 (route de Béhobie à Hendaye), D658 (route de la Glacière à Hendaye), D358 (boulevard de l'Empereur à Hendaye), D912 (section maintenue en service à Hendaye : boulevard de la Mer, boulevard et du Maréchal Leclerc et boulevard du Général de Gaulle ; section maintenue en service à Ciboure : quai Maurice Ravel et boulevard Pierre Benoît).

S'informer sur les conséquences de l'érosion

L'exposition « Côte basque, un littoral en mouvement » réalisée par la Communauté d'agglomération Pays Basque sera accueillie du mercredi 15 mai au vendredi 14 juin dans le hall du Pôle Sud Pays Basque à Urrugne.